



COMMUNIQUÉ SPÉCIAL JUIN 2009

À tous les présidents (tes) et registraires du secteur masculin.

Tel que discuté à l'assemblée générale de Hockey Richelieu le 27 mai 2009.

Toutes les joueuses de hockey de la région Richelieu doivent être enregistrées au secteur féminin.

Par contre, Hockey Richelieu accepte le principe suivant :

Que toute joueuse désirant évoluer dans le réseau masculin pour la saison 2009-2010 doit en faire la demande auprès de l'Association du hockey féminin de la région Richelieu (AHFRR).

La dite demande implique que la joueuse devra évoluer toute la saison 2009-2010 dans le réseau masculin.

Sur réception de la demande, une autorisation sera acheminée à la partie demanderesse, à l'organisation masculine via le registraire de la dite organisation ainsi qu'à l'organisation féminine de son territoire d'appartenance.

Le formulaire de demande de transfert du secteur féminin au secteur masculin est disponible sur le site internet suivant: www.hockey-richelieu.qc.ca

Toutes les demandes doivent être acheminées par courriel à : ahfrr@hotmail.com

Cette permission est valide pour la saison 2009-2010 seulement.

Pour information veuillez contacter

Christian Lambert
Responsable du hockey féminin et de l'AHFRR
514 236-4471

Association du hockey féminin région Richelieu

Mandat

L'A.H.F.R.R. encadre les associations de hockey féminin dûment reconnues par Hockey Richelieu sur son territoire et assure un suivi des joueuses d'âge atome à junior qui évoluent dans les organisations féminines et masculines dans la région Richelieu.

Processus d'enregistrement des joueuses

Une joueuse d'âge atome à junior de la région Richelieu doit être enregistrée à l'A.H.F.R.R.

Les organisations de hockey féminin du Richelieu accueillent les joueuses désirant évoluer au secteur féminin et procèdent à leur inscription. (via HCR)

Une joueuse qui fait le choix d'évoluer au secteur masculin, simple ou double lettre dans les divisions atome à junior doit être enregistrée à l'A.H.F.R.R.

Une organisation de hockey masculin du Richelieu ne peut procéder à l'inscription d'une joueuse d'âge atome à junior, simple ou double lettre sans avoir reçu l'approbation écrite de l'association du hockey féminin région Richelieu. (A.H.F.R.R)

La joueuse doit faire une demande à l'A.H.F.R.R. et compléter le formulaire spécifique à cet effet.

Ce choix demeure valide pour la saison en cours seulement et aucun changement de secteur ne sera autorisé durant cette période.

Le formulaire devra être signée par un parent ou un tuteur légal selon le cas.

Sur réception du formulaire dûment complété, l'A.H.F.R.R. émettra un certificat autorisant la joueuse à évoluer avec l'organisation masculine simple ou double lettre de son territoire de provenance.

La demande de certification pour évoluer au secteur masculin devra être renouvelée annuellement.

Une joueuse qui évolue au secteur masculin, simple ou double lettre et qui n'a pas suivi cette procédure sera considéré par Hockey Richelieu comme joueuse illégale. (Perte de points au classement pour son équipe masculine.)

Cette joueuse ne pourra participer aux activités de son équipe masculine tant que la situation n'aura pas été régularisée.



Association du hockey féminin région Richelieu

Demande de transfert au hockey masculin

INFORMATION SUR LA JOUEUSE

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____ VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE _____

DATE DE NAISSANCE _____

Au cours de la dernière année, je me suis enregistré avec l'équipe suivante :

Division : _____ Classe : _____ Association : _____

DEMANDE DE TRANSFERT À UNE ÉQUIPE MASCULINE

Je demande l'autorisation d'évoluer pour une équipe masculine pour la saison 2009-2010 :

Dans la division : _____

Nom de l'organisation : _____

CONSENTEMENT DU PARENT

Je, soussigné _____ père, mère ou tuteur légal de la joueuse ci-haut mentionnée demande le transfert pour une équipe du secteur masculin et accepte que celle-ci évolue toute la saison 2009-2010 avec son équipe masculine.

Signature: _____

Père _____ Mère _____ Tuteur légal _____

Acheminer la demande par courriel à : ahfr@hotmail.com

Pour information vous pouvez contacter Christian Lambert au : 514 236-4471